

Projet Pédagogique Séjour Été Hourtin - Bordeaux

Maison Des Jeunes

Noyelles-Lès-Seclin

JUILLET 2021



Sommaire

Introduction	page 3
1-Présentation du séjour	page 4
2-Les objectifs généraux	page 5
3-Les objectifs pédagogiques	pages 5-6
4- Les moyens	page 7
5-Journée type	page 8
6-La vie quotidienne et les règles de vie en collectivité	page 9
7-L'évaluation	page 12
8- Conclusion	page 12
9- Annexe : la Charte de Bonne Conduite	pages 13-14

Pourquoi proposer un séjour été ?

Plusieurs éléments sont venus motiver ce projet :

- **Volonté des jeunes de partir ensemble en vacances dans un cadre différent de leur village**
- **Volonté forte de ces jeunes de découvrir un nouvel environnement , une nouvelle région, de nouvelles activités sportives et un nouveau milieu naturel**
- **Besoin de les guider vers plus d'autonomie, la vie de groupe et consolider des relations riches entre eux-mêmes, et entre nous (équipe d'animation) et eux-mêmes.**

Introduction :

Le séjour Été se déroulera du Lundi 26 au Vendredi 30 juillet 2021 à Hourtin, à 60 kms de Bordeaux .

Ce séjour est organisé pour les jeunes Noyellois en priorité, mais aussi aux extérieurs, de 12 à 17 ans, inscrits à la Maison des Jeunes de Noyelles-lès-Seclin.

Lors de ce séjour des activités physiques et visites caractéristiques de la région leur seront proposées : les adolescents pourront s'initier au surf, pratiquer l'aquaspeed, baignades, jouer sur des structures nautiques gonflables, découvrir la région en VTT en empruntant la vélo route : la Vélodyssée, découvrir et grimper sur la Dune du Pilat, ainsi que des activités culturelles : possibilité de visiter la Place de la Bourse et le Miroir d'eau à Bordeaux, possibilité de découvrir la Garonne avec une promenade sur les quais ou le Port de la Lune, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO , rencontres sportives avec des jeunes présents au village vacances , visite de la ville, marché nocturne...

Toutefois et tenant compte du rythme de vie de chacun, des temps de récupérations sont également au programme: détente, soirées à thèmes, shopping, jeux de rôles, veillées...

1) Présentation du séjour

a) Le village d'Hourtin

Hourtin est une **commune** du **Sud-Ouest** de la **France**, dans le **département** de la **Gironde**, en **région Nouvelle-Aquitaine**.

Forte de 3 659 habitants en 2018, cette petite ville du **Médoc** se divise en six quartiers principaux : Hourtin-Ville, Hourtin-Plage, Lachanau, Contaut, Piqueyrot et Hourtin-Port. Nichée au cœur de l'immense **forêt des Landes**, elle borde la **côte d'Argent** et compte sur la présence d'un des plus grands lacs naturels de France, le **lac d'Hourtin et de Carcans**, qui est également le plus important des **grands lacs landais**. Hourtin est également la trentième plus grande commune de France de par sa superficie. Une partie du territoire communal est classé en **réserve naturelle nationale**, la **réserve naturelle nationale des dunes et marais d'Hourtin**, gérée par l'**ONF Landes-Nord-Aquitaine**.

Pôle économique centré sur le **secteur tertiaire** (commerce, artisanat notamment), Hourtin est également une des principales **stations balnéaires** médocaines, bénéficiant de plages à la fois sur le lac et sur l'**océan Atlantique**.

Hourtin fait partie de la **communauté de communes Médoc Atlantique**, structure intercommunale rassemblant plus de 25 000 habitants en 2014, et au **Pays de Médoc**.

b) L'hébergement

Nous serons logés au Village Vacances Les Brigantins, 33990 Hourtin.

L'hébergement est en chambre de 4 lits, toutes équipées de salles de bain et de sanitaires.

La restauration est en pension complète : petit-déjeuner en buffet, repas en buffet ou à table, à l'intérieur ou en terrasse ; en soirée, spécialités locales et grillades. Des paniers repas seront possibles à la réservation.

c) Public et durée du séjour

Le séjour se déroulera du Lundi 26 au Vendredi 30 juillet, soit 5 jours et 4 nuits. Lors de ce séjour nous partirons avec 15 adolescents (6 filles et 9 garçons) âgés de 12 à 17 ans, encadrés par 2 animateurs et 1 directrice.

2) Les objectifs généraux

Rire, Échanger, Partager, S'amuser, Se dépenser... Seront les mots clefs de ce séjour!

a) Permettre au jeune de développer son autonomie.

- Favoriser l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne
- Respecter le rythme et les besoins de chaque personne du groupe
- Favoriser les prises d'initiatives et les décisions de chaque jeune
- Garantir sa sécurité et celle des autres

b) Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité.

- Sensibiliser les jeunes aux notions de partage et de solidarité
- Respecter le matériel et son rangement
- Participer activement à la vie du groupe
- Participer activement aux tâches quotidiennes qu'implique la vie en collectivité

c) Découverte d'une nouvelle région et du milieu aquatique .

- Découverte d'un nouvel environnement et des activités qu'il propose
- Participer à une nouvelle culture (paysage , gastronomie, échanges avec des locaux...)

3) Les objectifs pédagogiques

a) Permettre à l'adolescent de développer son autonomie.

Inviter l'adolescent à agir par lui-même, notamment sur la gestion de son espace vital (maintenir un certain ordre et de la propreté dans sa chambre), aider au nettoyage des parties communes, ranger son matériel prêté ou loué , dans l'espace prévu.

Les inviter à s'exprimer sur leurs envies et leurs besoins

Assurer la sécurité physique et morale de chaque jeune du groupe, être attentif aux comportements des jeunes qui constituent le groupe (veiller les uns sur les autres, veiller à ne pas exclure une personne, participer à l'intégration des autres membres du groupes, que les plus grands intègrent les plus jeunes...).

b) Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité.

- Responsabilité de partage sur des actes de vie quotidienne: les jeux, les activités , les temps de repas...**
- Participation commune au rangement.**
- Prendre soin du matériel.**
- Communiquer, rire, rechercher des moments de complicité avec le groupe.**
- Des règles de vie construites en groupe**
- Travailler sur une autorité naturelle: le fait de ne pas punir mais de réfléchir et communiquer avec l'adolescent à des sanctions appropriées et en lien avec la gravité de la faute.**
- Garantir la sécurité physique et morale de l'adolescent par une attention permanente.**

Lors des réunions de préparations entre animateurs , un programme d'activités sera proposé. Ce programme laissera aussi de la place aux envies ou demandes des ados (notamment pour les veillées ou les moments en dehors des activités)

c) Découverte du milieu .

Participation à de nouvelles activités telles que le surf, l'aquaspeed, baignades, découvrir la région en VTT en empruntant la vélo route : la Vélodyssée, découvrir et grimper sur la Dune du Pilat, ainsi que des activités culturelles : possibilité de visiter la Place de la Bourse et le Miroir d'eau à Bordeaux, possibilité de découvrir la Garonne avec une promenade sur les quais ou le Port de la Lune, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, ou encore temps shopping (cadeaux souvenirs), marché nocturne, découverte de la gastronomie : spécialités culinaires.

Vivre au rythme de ses habitants afin de connaître la culture de vie bordelaise grâce à des temps d'échanges communs. Les balades dans la ville favoriseront la découverte de ce nouvel environnement.

4- Les Moyens

a) Les moyens humains

L'équipe d'animation de la Maison Des Jeunes (Alina Dubois diplômée du BEESAPT, donnant l'équivalence du BAFD, et du PSC1 ; Julien Vaillant, diplômé du BAFA) est responsable du projet. Un animateur, diplômé BAFA, Florian Pruvost viendra compléter notre équipe pour ce séjour.

Sur place, interviendront notamment dans le cadre de l' activité spécifique surf, des moniteurs diplômés brevetés d'Etat.

b) Les moyens pédagogiques

Les activités sportives auront lieu le matin et/ ou l'après-midi. La deuxième partie de l'après-midi sera déterminée en fonction des envies des jeunes et de leur état de forme. Chaque jour se terminera par une veillée jeux ou calme en fonction du choix des jeunes.

c) Les moyens logistiques

Pour se rendre à Bordeaux , nous partirons en TGV depuis la gare de Lille, puis TER pour se rendre à Hourtin pour une moitié du groupe, et minibus pour l'autre moitié (nous inverserons les groupes pour le retour).

Le départ se fera de la Gare Lille Europe le lundi 26/07 à 7h03 pour une arrivée en gare de Bordeaux St Jean à 12h01. Le retour se fera le vendredi 30/07 de la gare de Bordeaux St Jean à 18h04 pour une arrivée en gare de Lille Flandres à 23h13.

Sur place, les déplacements se feront principalement à pied, en vélo ou en minibus, loué sur place pour le séjour .

Le village vacances les Brigantins est équipé pour accueillir des groupes en toute sécurité et habilité Jeunesse et Sport.

Les jeunes logeront dans des chambres non mixtes de 4 couchages. Tous les repas sont pris sur place (pension complète).

d) Le lien avec les familles

Les familles de tous les jeunes concernés seront invitées à une réunion de présentation du séjour qui aura lieu en juin ou début juillet, au sein de la Maison Des Jeunes (Noyelles-Lès-Seclin, 59) ou en réunion zoom en fonction du contexte sanitaire.

5- Une journée type

Les horaires sont donnés à titre indicatif et pourront varier suivant la demande des adolescents, d'une activité à l'autre.

8h00/9h00 : lever et petit déjeuner échelonnés

9h30/11h30 : activité

12h00/14h30 : repas puis temps calme, préparation à l'activité

14h30/17h00 : activité ou visite

17h 00/18h 45 : goûter puis temps libre

19h00 : dîner

20h30 : veillée

22h30/23h: Préparation au coucher puis coucher

Ce projet, articulé autour de plusieurs notions telles que le respect, l'autonomie, la vie en collectivité, l'écoute et la sécurité est aussi applicable à toute l'équipe pédagogique.

Il me semble qu'elles contiennent tous les ingrédients nécessaires à l'instauration et au maintien d'une atmosphère saine, agréable et propice au travail, condition du bon fonctionnement et de la réussite du séjour.

6-La vie quotidienne et les règles de vie en collectivité

La vie en collectivité est porteuse de beaucoup de satisfactions mais nécessite l'implication de tous. Les jeunes ne sont pas des consommateurs passifs mais des acteurs de leur séjour.

Cette participation à ce séjour devrait être effective par la participation des jeunes à des actions d'auto-financement si les conditions sanitaires le permettent.

Cette participation de chacun est également requise pour toutes les tâches les plus courantes (rangement, nettoyage...). L'organisation, les roulements seront bien entendus à étudier collectivement .

Pour le bien-être de tous, des règles sont instaurées concernant la sécurité, le tabac, les horaires de coucher, les types d'activités...

Tous les jeunes et leurs parents seront informés de ces règles de vie avant le début du séjour et devront les accepter par signature de la Charte de bonne conduite (cf. Annexe) établie préalablement et rappelées aux jeunes en début de séjour.

Certaines de ces règles sont tout à fait négociables selon la volonté et le comportement de chacun :

- **L'usage du téléphone portable sera autorisé mais recommandé de l'utiliser en dehors des temps d'activité et des temps de vie de groupe. Il pourra être confisqué quelques heures si son utilisation est abusive**
- **La mixité dans les chambres n'est pas autorisée, et le choix des jeunes quant à la répartition des chambres se fera par affinités**
- **Les jeunes sont invités à utiliser un vocabulaire correct et éviter les gros mots du quotidien**
- **La violence physique, verbale ou psychologique est proscrite**
- **Les jeunes sont fortement encouragés à venir voir l'équipe d'animation si un problème survient**
- **Respect du sommeil entre les jeunes**
- **Relation avec les personnes extérieures : les jeunes doivent promouvoir une courtoisie de notre groupe auprès des personnes avec qui ils seront amenés à communiquer**

En revanche certaines règles ne le seront pas :

- La consommation d'alcool ou de toute drogue est bien entendue strictement interdite.

- La cigarette est tolérée : les jeunes doivent se déclarer fumeurs au début du séjour. Aucun jeune déclaré non-fumeur au début, ne sera autorisé à fumer après. Les fumeurs fument à l'écart du groupe, dans un espace et temps défini par les animateurs.

- L'usage du téléphone portable sera autorisé, mais recommandé de l'utiliser en dehors des temps d'activité, et des temps de vie en groupe.

- Aucune violence verbale ou physique ne sera acceptée

- Le téléphone portable, les consoles de jeu et autres produits high-tech, ainsi que l'argent de poche sont sous la responsabilité du jeune.

Si un jeune devait enfreindre une de ses règles non négociables, il serait immédiatement mis à l'écart du reste du groupe, je le prendrai à part pour lui signifier son manquement à la règle et peut être même à la loi. Je préviendrai systématiquement la coordinatrice enfance-jeunesse, et je discuterai avec elle de la mesure à appliquer. En sachant qu'un manquement à la loi entraînerait un renvoi immédiat car je ne peux me rendre complice de son action. Le retour en train serait à la charge des parents.

De même, les consignes de sécurités (ne jamais partir seul, en avertir au préalable l'équipe d'animation, ne pas sortir du village vacances) devront être strictement respectées.

Chacun est fortement invité à se prononcer sur les modifications qu'il désire apporter, soit sur l'organisation du fonctionnement du séjour ou sur un apport de propositions d'activités. Le point important est que chacun se sente impliqué et se plaise dans la vie du groupe.

La recherche du développement de la prise en charge de soi tant au niveau de la vie quotidienne (hygiène...) qu'au niveau du rythme de vie sera un souci constant.

Les ordonnances médicales sont obligatoires en cas de traitement en cours sur le séjour et seront prises en charge par l'animateur assistant sanitaire.

- Informations pratiques.

Hôpital proche du centre d'hébergement :

- Polyclinique Bordeaux
30 CRS Mchal de tassigny
33340 Lesparre-Médoc
Tel. 05/57/33/40/00

Médecins proche du centre d'hébergement :

- Maison de santé Hourtin
2 rue de la gare
33990 Hourtin
Tel : 05/56/73/73/10

Dentiste proche du centre d'hébergement :

- Dr Chase Christophe
7 rue de la gare
33990 Hourtin
Tel. 05/56/09/14/85

Pharmacie proche :

**Pharmacie Lagrave
2 Ter rue de la gare
33990 Hourtin
Tel. 05 56 09 11 22
(ouvert du lundi au samedi de 9h/12h30 et 14h/19h30)**

7- L'évaluation

L'évaluation s'effectue à 3 niveaux à la fin du séjour

A- Entre les membres de l'équipe d'animation :

- Le séjour proposé correspondait-il aux attentes des jeunes ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ?
- Les moyens mis en place (hébergement, activités) étaient-ils à la hauteur ?

B- Entre l'équipe d'animation et les jeunes présents :

- Les jeunes ont-ils retrouvés à l'intérieur du séjour, les propositions faites par les animateurs ?
- La vie en collectivité était-elle optimale ?
- Les jeunes ont-ils tous été mobilisés par le projet dans ses différentes étapes ?

C- Entre la directrice et la mairie :

- Une réunion commission enfance / jeunesse sera organisée à la suite de ce séjour avec M. le Maire, le Directeur Général des Services, l'élue à la Jeunesse et la coordinatrice enfance – jeunesse.

8- Conclusion

Le projet du séjour nautique permettra aux jeunes de la MDJ de découvrir une nouvelle région et son environnement dans les meilleures conditions possibles.

Mais au-delà des bénéfices pédagogiques qu'en retirera chaque jeune, ce projet permettra aux jeunes de se retrouver dans une démarche motivante et fédératrice.

Annexe :

La charte de bonne conduite

A remettre remplie à l'équipe d'animation le jour du départ

Nous mettons tout en œuvre pour que les vacances de chacun soient réussies et pour que le comportement des uns ne nuise pas aux autres. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux parents et aux jeunes de prendre connaissance de notre charte et de la signer.

• Règles de vie et de sécurité

Les règles de vie de chaque séjour reprennent cette charte et l'enrichissent en fonction du projet pédagogique propre à chaque directeur. Ces règles sont expliquées aux participants en début de séjour. Je m'engage à respecter les règles de vie établies par l'équipe d'animation et, notamment, les horaires (lever, coucher, repas...), le programme, les quartiers libres, l'utilisation raisonnée du portable, ... Je m'engage également à respecter l'ensemble des règles de sécurité établies par l'équipe d'animation et les prestataires extérieurs, notamment pour la pratique d'activités. Je m'engage enfin à ne jamais mettre en danger autrui, ou moi-même.

• Respect des autres

Je m'engage à avoir un comportement respectueux envers les autres participants, l'équipe d'animation et les tiers. Je m'engage à éviter tout comportement agressif, grossier, violent, moqueur envers les autres, donnant une mauvaise image du groupe, et plus généralement tout comportement de nature à troubler le bon déroulement du séjour. Je m'engage à ne pas faire de prosélytisme religieux, politique ou idéologique. Je m'engage à respecter l'intimité des autres jeunes ainsi que la « non mixité » des chambres la nuit.

• Respect des hébergements et du matériel

Je m'engage à respecter l'hébergement : respect du règlement intérieur du lieu, du mobilier, du personnel et des autres clients... Je m'engage également à respecter le matériel de l'équipe d'animation et les objets personnels de mes camarades. Toutes dégradations ou vols engageront ma responsabilité et pourront entraîner une demande de réparation financière.

• Implication dans la vie du séjour

Je m'engage à participer activement à la vie quotidienne du séjour et le cas échéant, aux courses, au rangement de la chambre, de l'espace de vie...

- **Cigarette & cigarette électronique**

Si j'ai 13 ans ou moins, je m'engage à respecter une interdiction totale de fumer.

Si j'ai 14 ans ou plus :

- si je suis non fumeur, je m'engage à le rester
- si je suis fumeur, je m'engage à :
 - me déclarer fumeur auprès de l'équipe dès le début du séjour
 - respecter les règles établies par l'équipe d'encadrement concernant la consommation de cigarette (et cigarette électronique) et notamment la mise en place d'un « espace » fumeur où seuls les fumeurs ont le droit d'accéder
 - ne donner aucune cigarette (ni cigarette électronique) à un autre jeune non fumeur et respecter l'interdiction de fumer en leur présence.

- **Drogue & Alcool**

Je m'engage à ne pas acheter de drogues, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer. Je m'engage à ne pas acheter d'alcool, à ne pas en détenir, à ne pas en consommer.

- **Responsable de mes affaires**

Je serai responsable tout au long du séjour de mes affaires personnelles (téléphone portable, jeux, mp3, argent de poche) mais aussi le cas échéant du matériel qui me sera confié, notamment les clés de ma chambre, ...

Avant le séjour, nous pouvons refuser l'inscription d'un jeune qui refuserait de signer la présente charte.

Pendant le séjour, le non respect des engagements entraînera une sanction décidée selon le degré de gravité, et pouvant aller pour les cas graves, jusqu'au rapatriement disciplinaire, lequel serait, à la charge des familles qui devraient rembourser tous les frais engendrés.

Date :/...../.....

Nom et Prénom du jeune :

Signature

Date :/...../.....

Nom et Prénom du responsable légal :

Signature